



## Procès verbal de séance 11 Juin 2020 (Convocation du 05 Juin 2020)

**Présents** : Pascal Faideau, Vincent Martin, Patrice Demuth, Julie Beaupoux, Lucie Minot, Amelie Lacombe, Danielle Lavau, Odile Rochard, Vincent Pohin, Jacky Surreau, Mélanie Coste, Bénédicte Bourdereau, Arnaud Demuth, Philippe Plat et Eddy Picaud.

**Secrétaire de séance : Vincent Martin**

Présence de Mme Elise Rinaud Secrétaire de mairie

2 personnes sont présentes dans le public,

Quorum atteint. Les votes portent sur 15 voix

### **Documents fournis :**

- Ordre du jour
- Délibération 172019 vote des taux taxes habitation et foncière
- Indemnités de fonctions des élus
- Délégation du Conseil municipal au Maire
- Droit à la formation des élus
- Création et composition des commissions municipales
- Élection des membres de la commission d'appel d'offres
- Détermination du nombre de membres au sein du CA du CCAS
- Désignation des représentants à Energie Vienne
- Désignation du Correspondant Défense
- Courrier d'information recensement INSEE
- Modèle de délibération pour le versement de la prime exceptionnelle lié au COVID 19

La séance est ouverte à 18h33

### **1- Délégation du Conseil municipal vers le Maire**

Mr Pascal Faideau donne lecture de l'ensemble des délégations que le Conseil peut donner au Maire :

Liste des délégations : actes de propriété communale, tarifs des droits de voiries et de stationnement, emprunts, exécution et règlement de marchés, révisions de locations, documents d'urbanisme, droits de préemption, actions en justice, accidents de véhicules municipaux, réalisation de lignes de trésorerie, contrats d'assurance, règles de régies comptables, diagnostics archéologiques, renouvellement d'adhésions des associations, demandes d'attribution de subventions, démolition ou transformation de biens municipaux, protection des habitants, décisions sur les concessions au cimetière, acceptation des dons et legs, aliénation des biens immobiliers jusqu'à 4600 euros, expropriations d'utilité publique, création de classes.

Mr Pascal Faideau, en sa qualité de Maire et par arrêté, peut donner délégation à des élus du Conseil municipal.

En l'absence du Maire pour raison de force majeure, il est indiqué que les délégations du Maire sont attribuées au Premier adjoint.

Mr Faideau fait lecture de la dernière partie de l'article de loi en insistant sur le fait que les délégations n'empêchent ni l'information ni la prise de position de l'organe délibérant. Il est indiqué que par vote du Conseil municipal, il peut être mis fin à une délégation du Maire.

Mr Pascal Faideau propose le vote de cette délibération relative aux délégations.

La délibération est adoptée par 15 voix pour 0 contre et 0 abstention

## **2-Indemnités de fonction du Maire et des adjoints :**

Mr Pascal Faideau fait lecture du projet de délibération en soulignant que les fonctions de Maire et d'adjoint sont exercées à titre gratuit. Elle peuvent cependant faire, par délibération du Conseil municipal, l'objet d'une indemnisation à hauteur maximum :

- pour le Maire de 40,3 % de l'indice 1027 de la Fonction publique territoriale
- pour les adjoints de 10,7 % de l'indice 1027 de la Fonction publique territoriale

Mr Pascal Faideau indique que le projet de délibération de ce soir ne porte que sur les indemnités des adjoints et propose pour Liniers :

- 1er adjoint 10,7 % de l'indice 1027 soit 359,99 euros net
- 2ème adjoint 10,7 % de l'indice 10247 soit 359,99 euros net
- 3 ème adjoint 10,7 % de l'indice 1027 soit 359,99 euros net
- 4 ème adjoint 10,7 % de l'indice 1027 soit 359,99 euros net

Mr Pascal Faideau propose au vote la délibération portant sur le montant des indemnités des adjoints :

Celle-ci est adoptée par 15 voix pour 0 contre et 0 abstention

L'indemnité du Maire sera portée à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Mr Pascal Faideau indique cependant qu'il envisage de percevoir un montant inférieur à celui prévu par la loi.

## **3- Droit à la formation des élus**

La loi impose aux collectivités de prévoir à leur budget de fonctionnement entre 2 % et 20 % du montant global des indemnités perçues par leurs élus pour la formations des élus.

Mr Pascal Faideau propose de retenir pour la commune de Liniers un pourcentage de 10 % soit 2100 euros

Cette proposition est mise au vote.

Elle est adoptée par 15 voix pour 0 contre et 0 abstention

Mr Pascal Faideau précise que la coordination des commissions sera facilitée par une réunion hebdomadaire des adjoints.

#### **4- Création et compositions des commissions municipales**

Mr Pascal Faideau propose les commissions suivantes :

- Administration : composée de Mr Vincent Martin, Mme Danielle Lavau et Mme Odile Rochard
- Biens communaux : composée de Mr Patrice Demuth, Mr Jacky Surreau, Mr Arnaud Demuth, Mr Philippe Plat et Mr Vincent Pohin
- Vie communale : Mme Julie Beaupoux, Mme Mélanie Coste et Mme Amélie Lacombe
- SIVOS : Mme Lucie Minot , Mr Eddy Picaud et Mme Bénédicte Bourdereau

Mr Pascal Faideau propose au vote la création de ces commissions et leur composition :

Cette proposition est adoptée par 15 voix pour 0 contre et 0 abstention

#### **5 : Commission d'appel d'offre**

Mr Pascal Faideau et Mr Patrice Demuth expliquent le rôle de cette commission pour des projets de plus de 40000 euros HT. Ils rappellent que pour des montants inférieurs il peut être organisé un marché à procédure adaptée (MAPA).

Sont désignés pour cette commission :

Comme titulaires :

Mr Patrice Demuth  
Mme Danielle Lavau  
Mr Jacky Surreau  
Mr Vincent Martin

Comme suppléants :

Mme Bénédicte Bourdereau  
Mme Amélie Lacombe  
Mr Eddy Picaud

Mr Pascal Faideau propose la création de cette commission avec les membres désignés

Cette proposition est adoptée par 15 voix pour 0 contre et 0 abstention

#### **6 : Désignation des délégués aux organismes extérieurs**

Mr Pascal Faideau fait lecture de l'ensemble des organismes extérieurs concernés

Il est proposé pour :

**SIMER** : Mr Jacky Surreau comme titulaire et Mr Patrice Demuth comme suppléant

**SIVOS** : Mr Pascal Faideau, Mme Lucie Minot, Mme Bénédicte Bourdereau et Mr Philippe Plat

**Energie Vienne** : Mr Arnaud Demuth et Mr Eddy Picaud

**Agence des territoires** : Mme Odile Rochard comme titulaire et Mme Julie Beaupoux comme suppléante

**Correspondant défense** : Mr Pascal Faideau

Ces désignations sont soumises au vote.

L'ensemble de ces désignations sont adoptées par 15 voix pour 0 contre et 0 abstention

## **7: Taux d'imposition pour l'année 2020**

Mr Pascal Faideau indique que suite à l'épisode du COVID 19 il ne serait pas sage de proposer une révision à la hausse des taux , certains ménages ayant été fortement impacté par la crise sanitaire (chômage partiel etc...)

Il propose donc de conserver pour 2020, pour la part communale :

pour la taxe d'habitation 12,76 %

pour la taxe foncière sur le non bâti 25,79 %

pour la taxe foncière bâti 12,62 %

Mr Pascal Faideau propose au vote les taux.

Cette proposition est adoptée par 15 voix pour 0 contre et 0 abstention

## **8- Pérennisation du CCAS**

Mme Danielle Lavau, ancienne Vice- présidente, présente le rôle du CCAS dans la Commune et son importance face à des besoins urgents de la population. Elle rappelle que trois choix se présentent aux communes comme Liniers :

- maintient du CCAS avec un budget indépendant,
- création d'une commission CCAS avec une ligne budgétaire spécifique dans le budget de la Commune,
- transfert de la compétence vers l'intercommunalité.

Mr Pascal Faideau demande au Conseil municipal de se prononcer sur le maintient du CCAS à Liniers comme entité indépendante avec un Président, des membres élus (4) et des membres de la société civile (4).

Le Conseil municipal se prononce pour le maintien du CCAS comme entité indépendante par 15 voix pour.

## **9- Détermination du nombre des membres au sein du conseil d'administration du CCAS**

Mme Lavau rappelle que, conformément à la législation, le CCAS se compose au minimum de :

- 4 membres élus dont le Maire

- 4 membres nommés issus de la société civile

La proposition est soumise au vote est adoptée par 15 voix pour 0 contre et 0 abstention

#### **10- Désignation du coordonnateur communal de recensement en 2021:**

Mr Pascal Faideau rappelle le rôle de ce coordonnateur avec l'agent de recensement.

Madame Lucie Minot est candidate à cette fonction.

Sa candidature est acceptée par 15 voix pour 0 contre et 0 abstention

#### **11- Versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la collectivité dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie du Covid 19 :**

Mr Pascal Faideau rappelle que la délibération n'a pour objet que d'adopter le principe du versement d'une prime. Il lui appartiendra de fixer le montant pour chacun des agents de la Commune bénéficiaires.

Le principe est adopté par 11 voix pour 1 contre et 3 abstentions

A l'issue de ces délibérations sont abordées par le Conseil municipal les questions diverses : pérennisation des comptes-rendus de Conseil municipal, devis concernant les services télécoms de la Mairie, candidature à un emploi saisonnier , mode de transmissions-des convocations aux réunions de Conseil municipal et embellissement du centre bourg.

Fin de séance à 20h58.

Le Secrétaire,  
Vincent Martin.